

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Décret n° 2025-1223 du 15 décembre 2025 portant modification du décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative

NOR : SPOV2530510D

Publics concernés : associations déclarées en vertu de la loi du 1^{er} juillet 1901 ou inscrites au registre en application du code civil local (Alsace-Moselle).

Objet : le décret modifie le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le décret est un texte autonome.

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 modifié relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;

Vu l'avis du Haut Conseil à la vie associative en date du 17 novembre 2025,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Le décret du 8 juin 2018 susvisé est ainsi modifié :

1^o A la fin du cinquième alinéa de l'article 3, le mot : « alinéa » est remplacé par les mots : « alinéa, ainsi que des aides pour la formation des bénévoles donnant lieu à la délivrance de l'attestation du certificat de formation à la gestion associative » ;

2^o Le 4^o de l'article 5 est supprimé.

Art. 2. – La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 décembre 2025.

SÉBASTIEN LECORNU

Par le Premier ministre :

*La ministre des sports, de la jeunesse
et de la vie associative,*

MARINA FERRARI